

## FORMATION POST-PERMIS

Les rendez-vous post permis sont destinés aux conducteurs novices et s'inscrivent dans une démarche préventive qui vise à réduire le sur-risque d'accident.

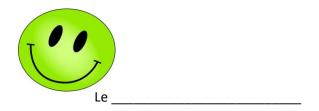
Après un début d'expérience de la conduite, il est important de pouvoir renforcer la formation par une approche de thèmes comme les limites de ses aptitudes, les différences perceptives, la notion de risque et de responsabilité. La formation est assurée par un professionnel de l'enseignement de la conduite. La formation s'effectue sur une journée complète de 7 heures mais peut également être scindé en deux séquences. Le nombre de participants est de 6 élèves minimum et 12 maximum. La formation comporte une phase d'évaluation de la conduite des stagiaires et une phase d'animation. Lors de la première phase, l'animateur est accompagné au maximum de 3 élèves. Chacun des trois participants conduit à tour de rôle avec le formateur et une première évaluation est faite. La seconde phase consiste à amener le participant à prendre conscience de ses motivations et représentations par rapport à la sécurité routière et à le sensibiliser aux dangers de la route et aux situations à risques.

## Pourquoi le rendez-vous post-permis?

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de 6 points à son obtention. Une période de 3 années durant lesquelles le permis est crédité de 2 points tous les ans est indispensable pour que le conducteur gagne en maturité et obtienne ses 12 points. Cette période probatoire est réduite à deux ans pour ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée (apprentissage anticipé de la conduite pour la catégorie B). Ainsi, lorsque la formation post-permis sera suivie, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui aura suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B.

Cette formation, proposée par l'auto-école Easy Permis peut être prise en charge en tout ou partie par un tiers (assureur, collectivité publique, association, conseil général, entreprise...). N'hésitez pas à interroger votre assureur ou celui de vos parents.

| Je soussigne<br>Né(e) le | e(e) Madame, Monsieur  |
|--------------------------|--|
|                          | r pris connaissance de l'existence de la formation post-permis : rendez-vous de 7 heures<br>ois après l'obtention du permis de conduite afin de faire un bilan et corriger les éventuels |
| •                        | être recontacté(e) 6 mois après l'obtention de mon permis de conduite pour placer ce<br>s post-permis :  |
| ☐ Oui                    | □ Non  |
| Fait à                   |  |



Signature